



MUNICIPALITE
DE BRETIIGNY-SUR-MORRENS

MUNICIPALITE DE BRETIIGNY-SUR-MORRENS

RAPPORT DE GESTION 2017

0 PREAMBULE

Pour mémoire, la Municipalité élue pour la législature 2016-2021 est composée comme suit :

- M. Markus Mooser : syndic, administration générale, police des constructions et urbanisme
- M. Laurent Chappuis : vice-syndic, bâtiments communaux, déchetterie, finances, temples et cultes, terrains
- M. Jean-Luc Agassis : cimetière, défense incendie, parcs et promenades, police, protection civile, signalisation routière
- M. Jean-Daniel Cochard : eaux, épuration, forêts, routes, services industriels
- Mme Seema Ney : instruction publique, affaires sociales, service médical et dentaire

Lors du Conseil général du 6 décembre 2017, M. Jean-Luc Agassis a donné sa démission pour fin juin 2018, pour raisons de santé. M. Agassis a œuvré au sein de la Municipalité depuis 2011, dans les domaines évoqués ci-dessus. Il a par ailleurs mené à bien la révision du Règlement de police, du Règlement du Conseil général, du Règlement des arbres, du Règlement intercommunal pour le SDIS, du Règlement intercommunal pour la PCi, de l'Etude sur les règlements et taxes en vue d'une fusion ainsi que d'une étude et remplacement d'une partie de l'éclairage urbain. La Municipalité remercie chaleureusement M. Agassis pour son engagement en faveur de notre commune et lui souhaite de profiter de sa liberté retrouvée auprès de son épouse et de ses six petits-enfants.

Notre boursier, M. Bernhard Büchler, a décidé de mettre un terme à son mandat qu'il a assuré durant 32 années. Nous avons eu la chance de trouver une boursière pour lui succéder en la personne de Mme Laurence Fontana. Cette dernière est déjà boursière à Morrens, où elle a acquis les compétences nécessaires pour assumer cette fonction. M. Büchler a quitté son poste à fin 2017 alors que Mme Fontana a été engagée début novembre, ce qui a permis une transmission optimale des dossiers. La Municipalité remercie M. Büchler pour son engagement sans limite, notamment pour la transition lors des changements importants qui ont marqué la législature. Nous souhaitons également la bienvenue à Mme Fontana qui a su se saisir des dossiers et les reprendre de manière très compétente.

1 ADMINISTRATION GENERALE

Durant l'année 2017, la Municipalité s'est réunie en séances ordinaires à 43 reprises.

Bretigny-sur-Morrens est membre de l'Association de la Région du Gros-de-Vaud et de Lausanne Région. Les membres du Conseil général qui le désirent peuvent prendre connaissance des rapports d'activités de ces deux associations. Dans Lausanne Région, Bretigny-sur-Morrens participe aux commissions suivantes : Activités sportives, Financement régional et Promotion économique.

Le 10 juin la Municipalité a participé à la Journée des Communes Vaudoises à Chamblon.

Monsieur le Préfet Pascal Dessauges a procédé le 21 novembre 2017 au contrôle de la commune, qui s'est déroulé à son entière satisfaction.

A l'appel de la séance du 6 décembre, le Conseil général de Bretigny comptait 81 membres. Bretigny-sur-Morrens comptait, au 31 décembre 2017, 825 habitants, (817 le 31 décembre 2016 et 806 le 31 décembre 2015).

2 FINANCES

Les comptes 2017 sont toujours négatifs et présentent une perte de **Fr. 316'374.-** ce qui correspond à 11 points d'impôts (excédent de charges annoncé dans le budget prévisionnel Fr. 733'200). La marge d'autofinancement (cash-flow) est positive à Fr. 215'036.-, ce qui est une nouvelle réjouissante. Il n'en reste pas moins que ce montant ne suffit pas à couvrir les amortissements que la commune a l'obligation de faire.

Les principales augmentations de charges par rapport à 2016 sont :

- Péréquation, correctif et acomptes de **Fr. 174'000.-**
- Instruction publique **Fr. 20'000.-**
- Administration générale **Fr. 25'000.-**

Les principales augmentations de revenus et baisses de charges par rapport à 2016 sont :

- Finances-impôts **+Fr. 178'000.-**
- Domaines & Bâtiments **-Fr. 158'000.-**
- Travaux **-Fr. 31'000.-**
- Sécurité sociale **-Fr. 26'000.-**

Les amortissements comptabilisés s'élèvent à Fr. 363'814.-, contre Fr. 354'000.- prévus au budget. Une grande partie de ces amortissements 2017 concerne le solde des modulaires scolaires (Fr. 105'814.-) et la grande salle (Fr. 119'000.-).

L'attribution obligatoire au fonds de réserve pour l'épuration est de Fr. 220'728.-, alors que Fr. 114'000.- étaient prévus au budget. Le prélèvement obligatoire au fonds de réserve est de Fr. 53'131.-, alors que Fr. 106'500.- étaient prévus au budget. Le résultat encore négatif de 2017 ne nous a pas permis d'attribuer de montant à la réserve pour travaux puisqu'une somme de Fr. 316'374.- a dû être prélevée sur ce fonds afin d'équilibrer nos comptes 2017.

Le total des recettes fiscales brutes de l'année 2017 est de Fr. 2'151'677.-, soit Fr. 181'000.- de plus qu'en 2016 dont la somme était de Fr. 1'970'441.-.

Les dépenses d'investissement en 2017 sont de plus de Fr. 4'500'000.-, soit une augmentation de plus de Fr. 3'500'000.- par rapport à 2016. Cette augmentation est engendrée principalement par les travaux de la grande salle.

Un commentaire détaillé relatif aux comptes de fonctionnement 2017 est remis séparément à l'attention des membres du Conseil général.

3 DOMAINES ET BATIMENTS

Forêts

La surface boisée de 75 ha. représente le 26 % de la superficie totale de notre commune.

La moyenne nationale du taux de boisement est de 31% avec des écarts régionaux importants (jura 41%, plateau 25%, alpes 26% selon le dernier inventaire forestier national). Bretigny se situe donc dans les valeurs moyennes auxquelles on pourrait s'attendre puisque notre commune se situe sur le plateau.

Exploitation des bois

- Janvier-Février 2017 : Coupe d'éclaircie et de réalisation au chemin de Bellevue par l'entreprise Clerc (168 m³)
- Mars 2017 : coupe de sécurité sous la ligne haute tension par Swissgrid (24 m³)
- Septembre 2017 : assez grandes éclaircies de perchis sur Tagada gérées de manière groupée par le Triage Mèbre-Talent (134 m³)

Assortiments

Bois de service	188 m ³
Bois énergie	<u>138 m³</u>
Total Exploitation	326 m ³

Remarques :

Au niveau du compte d'exploitation du forestier, les coupes sont à nouveau bénéficiaires en 2017 (Fr. 12.70/ m³) grâce à un effort d'optimisation des coûts réalisés par le garde forestier sur l'ensemble du triage. Cela se traduit souvent par l'attribution de travaux sur plusieurs communes ou de la vente de bois groupée par le triage pour des économies d'échelle.

Plantations

Pas de plantations effectuées en 2017.

Soins aux jeunes peuplements

Au total 2 ha de jeunes peuplements ont été entretenus par l'entreprise Clerc dont 0.3 ha de plantations dégagées de la ronce.

Quasi toutes les parcelles ont bénéficié des précieuses contributions fédérales de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) qui ont permis de couvrir les frais inhérents à ces travaux.

Réfection de chemin

Aucune réfection des chemins forestiers n'a été faite en 2017. Un projet est en cours entre Bellevue et la Step mais priorité a été donnée à d'autres travaux.

La commune continue d'entretenir ses sentiers ainsi que le biotope du Bois des Cloux qui se porte comme un charme.

Biodiversité

La lisière du Bois des Cloux a été revitalisée sur une largeur de 240 m. L'opération a consisté à apporter beaucoup de lumière au sol pour diversifier les espèces végétales favorables à la micro faune et aux oiseaux.

Bâtiments communaux

Les travaux habituels d'entretien ont été exécutés dans nos divers bâtiments. La gérance de nos cinq appartements par la société MEA Immobilier au Mont-sur-Lausanne se déroule à notre entière satisfaction. Une étude effectuée en mars 2017 a souligné le bon état général de nos appartements. Quelques soucis d'humidité et d'isolation sont récurrents. Des solutions provisoires sont mises en place avant une rénovation plus conséquente de notre bâtiment de l'Administration communale.

Rénovation et agrandissement de l'école et de la grande salle

Après les débuts difficiles présentés dans le rapport de gestion 2016, les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'école et de la grande salle ont trouvé leur rythme de croisière durant le second semestre 2016 et le début 2017.

Le vendredi 17 mars 2017, alors que le bâtiment était hors d'eau et que les entreprises s'activaient sur les travaux d'aménagement intérieurs, l'entreprise JPiovano Sàrl en charge des travaux d'étanchéité du toit plat de l'extension de l'école, a bouté le feu aux façades en bois de la grande salle. Le feu s'est alors propagé à la toiture. Cette dernière comprenait heureusement une sous couverture dont la résistance au feu a permis de limiter le sinistre et de garder le chevonnage intact. Cela a permis d'éviter le démontage complet de la toiture et de garder le bâtiment hors d'eau. Les travaux intérieurs ont pu reprendre après assèchement des quantités importantes d'eau amenées dans le bâtiment, lors de l'extinction de l'incendie.

Les dégâts dus à cet incendie, d'un montant de près de 435'000 francs, ont heureusement été en grande partie remboursés par l'assurance incendie mais laissent tout de même un solde à charge de la commune de près de 50'000 francs. Le décompte final n'a pas encore été avalisé par l'ECA. La Municipalité étudiera la possibilité de se retourner contre l'entreprise ayant provoqué l'incendie, pour savoir si son assurance RC entre en matière pour prendre en charge ces coûts.

Malgré cet incendie, et grâce à l'engagement remarquable des entreprises, l'école a pu être mise en fonction à la rentrée scolaire de fin août 2017, ce qui a également permis de mettre un terme à la location de l'école provisoire à fin juin 2017, évitant des coûts supplémentaires extrêmement importants.

L'inauguration de l'école le 30 septembre 2017, faite avec le traditionnel accueil des nouveaux habitants, a été l'occasion d'une grande fête réunissant près de 300 personnes.

L'exploitation de cette nouvelle construction donne entière satisfaction aux utilisateurs et à la commune, malgré quelques adaptations de moindre importance.

La commune a par ailleurs rafraîchi les deux classes de l'ancien collège. L'ASICE loue l'une de nos salles, s'agissant de l'unique salle de classe disponible à court terme pour l'établissement. La petite salle est considérée comme salle de dégagement (salle d'appui).

Il reste à réaliser la réfection du terrain de basket qui n'a pas été faite en raison du chantier d'un bâtiment locatif, situé dans le prolongement de la grande salle. La Municipalité a estimé que les dangers liés à ce chantier justifiaient que ce terrain soit condamné durant les travaux. Ce terrain a de ce fait été loué à l'entreprise de maçonnerie en charge de ce chantier, pour y installer sa grue. La réfection du terrain de basket est ainsi repoussée à 2019.

Les décomptes provisoires relatifs à la rénovation et à l'agrandissement de l'école et de la grande salle permettent d'estimer que le budget de Fr. 6'115'000.- alloué par le Conseil général sera largement tenu puisqu'à ce stade, nous estimons que les coûts totaux seront de l'ordre de Fr. 5'800'000.-, soit une économie de l'ordre de Fr.300'000.-.

4 TRAVAUX

Urbanisme

Mises à l'enquêtes publiques et administratives

Au cours de l'année 2017, 4 dossiers pour la mise à l'enquête publique ont été déposés auprès de la Municipalité. Il s'agit de :

- la parcelle 207 : villa individuelle avec couvert à voitures
- la parcelle 106 : 2 villas jumelles avec garage
- la parcelle 196 : isolation périphérique et création de velux sur un bâtiment existant
- la parcelle 134 : construction de deux halles modulables avec capteurs photovoltaïques et places de parc extérieures.

Diverses autorisations communales ont par ailleurs été délivrées par la commune. Ces dernières sont actuellement délivrées sur avis de la Commission d'urbanisme ou du bureau ABA Partenaire SA, mandaté pour traiter des aspects techniques liés aux permis de construire. La Municipalité a donc renoncé à exiger la signature des voisins. En effet, la Municipalité comme la Commission d'urbanisme est d'avis qu'en exigeant une telle signature, on donne aux privés le droit de se substituer à l'autorité communale. En revanche, il est clair qu'il est conseillé aux personnes faisant une demande, d'informer les voisins, de sorte à éviter des conflits de voisinage.

Bilan des réserves en zone à bâtir

Comme annoncé dans le rapport de gestion 2016, la Municipalité a entrepris la révision du bilan des réserves en zone à bâtir et préparé le dossier de mise à l'enquête pour l'établissement d'une zone réservée sur l'ensemble des zones à bâtir. Lors de l'établissement de ce dossier, la Municipalité a toutefois décidé de sortir deux parcelles communales de la zone réservée, afin de permettre à la commune d'étudier les possibilités de mise en valeur de ces parcelles.

La mise à l'enquête sera faite du 12 janvier au 12 février 2018. Une séance d'information relative à cette mise à l'enquête est agendée pour le 23 janvier 2018.

Tous les propriétaires de terrains et d'immeubles se trouvant dans cette zone réservée seront invités à participer à cette présentation, qui sera faite par la Municipalité et le bureau Courdesse & Associés Ingénieurs et Géomètres SA à Echallens, mandaté pour ce projet.

La zone réservée et les éventuelles oppositions seront soumises au Conseil général qui doit donner son aval pour l'entrée en vigueur de la zone réservée.

Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL)

Les communes de Bousens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jouxens-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, Sullens, complétées par Lausanne Région, Association Bécherette Région, le LEB et le SDT participent aux différents chantiers et études relatif au développement futur de la région.

Durant l'année 2017, le SDNL a poursuivi son travail sur les différents chantiers ouverts.

Notre participation financière pour cette année est de Fr. 4'398.80.

Un rapport d'activité complet du SDNL peut être consulté auprès de la Municipalité.

Routes

Durant l'année 2017, les travaux effectués sur nos routes se sont limités à la réparation de certains tronçons de nos diverses voies de communication, principalement sur la route de Béthusy, sur le chemin du Chalet Saboton et à l'angle du chemin du Rié et de la rue de la Maison-de-Ville. Ces routes mériteraient un traitement approfondi qui ne pourra être entrepris qu'au moment où nos finances communales le permettront.

Le Lundi du Jeûne 19 septembre 2016, un arbre situé sur la rive gauche du Talent a chuté en travers de la rivière. Cet arbre est venu s'abattre sur le chemin du Chalet Saboton, endommageant notamment la barrière de protection le long du Talent. Il est apparu que cet arbre était implanté sur une parcelle privée. De nombreux courriers ont dû être rédigés et finalement, le dossier a été repris par M. le Préfet qui a sommé le propriétaire de l'arbre incriminé de faire face à ses responsabilités. C'est exactement une année plus tard, que le cas a été réglé par l'assurance responsabilité civile du propriétaire.

Une étude a été réalisée afin d'instaurer une éventuelle zone 30 km/h à la rue du Village, en particulier à la hauteur du bâtiment scolaire. Des analyses ont été faites d'abord par le Touring Club Suisse (TCS) qui n'a pas conclu à la dangerosité du secteur. La Direction générale de la mobilité et des routes à Lausanne (DGMR) a également proposé des tests de vitesse et est parvenue à la même conclusion que le TCS. La DGMR a ainsi refusé la transformation en zone 30 km/h. Elle a par contre autorisé la pose d'un passage piéton et d'une signalisation ad hoc, directement en face du bâtiment scolaire. Selon plusieurs commentaires, cette nouvelle signalisation est tout à fait efficace. Pour le reste du village, la DGMR n'a pas voulu entrer en matière.

Nous rappelons que les signaux posés devant l'école, des deux côtés de la chaussée ainsi qu'à proximité du tilleul, interdisent l'arrêt, même de courte durée, de tout véhicule. Il en va de la sécurité des usagers en général et de nos enfants en particulier. Seuls, les bus scolaires, peuvent y stationner.

Des travaux d'étude ont été réalisés sur la RC501, entre la sortie de Cugy et l'entrée de Bottens. Nous rappelons qu'il est question de modifications légères du tracé, à partir du pont sur le Talent, de l'entrée dans notre village, de l'arrêt de bus TL, côté principal du village, et de l'entrée dans la zone industrielle récemment vendue, située après le Garage Marclay. Il s'agit, hormis pour la zone industrielle, de travaux de longue haleine et les études se poursuivent. Financièrement, une bonne partie des coûts serait prise en charge par le canton, hormis bien sûr l'entrée dans la zone industrielle. Une fois ces travaux réalisés, la situation relative à l'éclairage du secteur du Moulin de Cugy pourra être revue.

Eclairage du village

Notre prestataire de service en la matière, l'entreprise Duvoisin-Groux SA intervient régulièrement pour réparer nos lampadaires et ce, dans les meilleurs délais après nos appels. Nous rappelons que vous pouvez aviser directement l'Administration communale en cas de panne.

Place de jeux, parcs et promenades, cimetière

Tout comme pour les années précédentes, aucun aménagement particulier n'a été apporté à la place de jeux et de ce fait, aucune dépense importante n'est à relever.

Au sujet de la rampe de skate, et après une longue attente, celle-ci a pu être ouverte au public, dès les beaux jours de 2017 revenus.

Aucune remarque n'est à faire relative à l'état du cimetière. Son entretien est en perpétuel recommencement. Nous rappelons que le nettoyage de certaines tombes ne signifie pas désaffectation d'une partie du cimetière.

Terrain de sports

Notre terrain, bien que n'étant plus entretenu pour la compétition, a fait des envieux au sein du Mouvement du Centre (football) dont ses dirigeants souhaitaient voir leurs cadets utiliser ce terrain pour leurs entraînements.

Une convention a été signée début 2017. Elle prévoit que l'entretien des deux terrains est à la charge du club sportif sans location. Un ajout fixera par la suite les possibilités d'utiliser la buvette, en accord avec la commune et la Société de développement, les douches et les vestiaires de la Grande salle. L'usage du terrain se fait avant tout en semaine et jusqu'à des heures « correctes ». Seuls quelques tournois (on parle de deux à quatre fois par année) peuvent s'y dérouler en fin de semaine. Toutefois, aucun tournoi n'a été organisé en 2017.

On relèvera qu'après quelques mois d'utilisation, nos terrains sont très appréciés des utilisateurs. On y voit régulièrement pas loin d'une trentaine de futures vedettes s'y entraîner sous l'œil expert et attentif de nombreux parents !

Ordures ménagères et décharge

Depuis 1969, la société Valorsa SA, située à Penthaz, a reçu le mandat au travers d'une convention d'aider notre commune à gérer ses déchets. Comme pour 101 communes comptant 198'000 habitants situées entre l'Ouest lausannois et la Vallée-de-Joux, notre commune dispose ainsi d'un appui technique et administratif pour trouver les meilleures solutions possibles afin d'éliminer les déchets en respectant la législation.

Le périmètre de Valorsa collabore avec la Direction générale de l'environnement (DGE) et les 8 autres entités vaudoises en charge des déchets. Les présidents des Conseils d'administration et les directeurs se rencontrent plusieurs fois par année afin de coordonner leurs actions et trouver les meilleures solutions, tant au niveau des coûts que de la stratégie de gestion des déchets.

Notre commune a reçu de nombreuses informations au courant de l'année et a pu profiter des conseils avertis de l'équipe de Valorsa qui compte 5 collaborateurs administratifs et 10 collaborateurs gestionnaires de déchets. La surveillance des sacs taxés, les analyses et projets de déchetteries ainsi que les autopsies des poubelles font partie de ces prestations gratuites pour les communes faisant partie du périmètre de gestion des déchets.

L'usine de valorisation thermique et électrique Tridel a ouvert ses portes aux communes de ses 4 périmètres actionnaires, soit Gedrel SA, Sadec SA, Strid et Valorsa SA. Une visite qui a permis aux municipales et municipaux de mesurer les aspects techniques de la revalorisation des déchets.

Sur la thématique de la gestion des déchets, les objets en fibrociment amiantés ont fait l'objet d'une grande opération au printemps. Valorsa a été particulièrement active dans l'information et l'organisation de cette journée cantonale. Le « Coup de balai » printanier a permis de récolter une partie des vieux bacs à fleurs, dalles et autres tuiles ou plaques datant d'avant 1992 et contenant de l'amiante. Les communes actionnaires ont tout particulièrement bien relayé la campagne de sensibilisation et la collecte a été un vrai succès. L'action avait été précédée d'un cours afin d'accompagner les responsables de déchetterie dans leur rôle et la collecte de ce déchet particulier.

		2017 en tonnes facturées par Valorsa	2017 Destination	2017 Valorisation
Incinérables	Ordures ménagères	23'236	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets encombrants	2'189	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets industriels	7'216	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Boues d'épuration	6'908	Incinérateur de Vidy Incinérateur de SAIDF	Chaleur
Recyclables	Papier	4'815	1/3 Carton en papeterie européenne, 2/3 papier en papeterie suisse et française	Carton/papier recyclé
	Verre	4'352	40% chez Vetropack, 60% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
	Déchets végétaux	1'589	Agriculteurs autour de Penthaz	Compost
	OREA, appareils électriques	346	Centre de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/incinération
	Déchets spéciaux des ménages	253	CRIDEC	Traitement physico- chimique/incinération
	Déchets carnés	1'108	GZM	Energie
	Information	Municipalité & Tout public	Séance d'information sur le financement des déchets 2 jours de cours pour responsables de déchetterie Cours pour l'action Amiante Demi-journée de formation pour les aides en déchetterie.	2 comptoirs régionaux (15 jours)

Principaux déchets de la commune

	2017 en tonnes/kg par habitants	2016 en tonnes/kg par habitants
Ordures ménagères	79/96	74/91
Déchets encombrants	12/14	12/15
Papier	47/56	47/57
Verre	33/40	34/42
Déchets compostables	180 (m ³)	174 (m ³)
Plastiques	236 (m ³)	287 (m ³)

Base au 31.12.2017 : 825 habitants

Base au 31.12.2016 : 817 habitants

Les volumes 2017 se sont stabilisés malgré une légère augmentation du nombre d'habitants. La qualité du tri effectué par quelques personnes laisse à désirer, une signalétique complémentaire a été mise en place, mais le fait de ne pas avoir une surveillance régulière de ces lieux de dépose nous force à constater le peu de civilité de certains citoyens.

Une étude d'utilisation commune de la déchetterie de Praz-Faucon à Cugy est actuellement en cours afin de trouver des solutions pérennes et de qualité pour nos habitants. Hormis une réduction des coûts, l'utilisation par la Commune de Bretigny de la déchetterie de Cugy aurait l'avantage d'offrir des heures d'ouverture beaucoup plus larges et d'assurer une meilleure surveillance du tri des déchets. En revanche, si cette option devait être choisie, notre commune ne garderait plus que la récolte des sacs taxés. Cela a pour conséquence que les Moloks et conteneurs destinés au papier, PET, alu, fer blanc, etc. seraient supprimés et que ces déchets devraient donc également être amenés à Cugy. Quand bien même la décision d'adhésion à la déchetterie de Cugy est de compétence de la Municipalité, il a été décidé de présenter cette problématique au Conseil général, de sorte à connaître l'avis de la population qui sera inévitablement concernée par cet éventuel changement.

Réseau d'égouts, épuration

Le réseau d'assainissement fonctionne sans problème. Quant à la station d'épuration, elle est gérée par l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région bassin supérieur du Talent (AET), qui continue de traiter les boues des STEP de Cugy, Bottens et Morrens.

Un projet de régionalisation de l'épuration est en cours suite à l'obligation faite à la Commune d'Echallens de construire une nouvelle station d'épuration en remplacement de ses installations vétustes. Ce projet vise à amener les eaux usées de l'AET à la nouvelle station d'épuration d'Echallens. L'AET a fait une analyse complémentaire tendant à démontrer qu'avec une durée d'exploitation résiduelle d'environ 25 ans, il est préférable d'un point de vue financier, de maintenir la station d'épuration de Bretigny, plutôt que de se rallier à celle d'Echallens. La décision finale quant à la solution retenue doit être prise par l'ensemble des communes reliées à l'AET, ce qui devrait pouvoir se faire dans le courant 2018.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE)

L'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE) regroupe les communes de Bretigny, Cugy, Froideville et Morrens.

La composition et la répartition des tâches au sein du Comité de direction du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 ont été les suivantes :

Composition et tâches Comité de direction Asice - 2017	
Président	M. Jean-Pierre Sterchi, Cugy Direction - Administration - Finances
Vice-présidente	Mme Katia Cruchon, Morrens Transports - PPLS
	Mme Seema Ney, Bretigny Bibliothèque - Parascolaire (hors UAPE) - Lien Ecole – EFAJE - UAPE
	M. Pierre-Alain Witzig, Froideville Bâtiment de la Combe - Espaces extérieurs - Mobilier scolaire - Piscine
Secrétaire	Chantal Bovay

Rappelons que le directeur de l'établissement, M. Jean-Michel Amiguet, assiste à toutes les séances du Comité de direction. Dès la rentrée scolaire d'août, en raison de l'absence de M. Amiguet, c'est Mme Virginie Dorthe, doyenne chargée de direction, qui a rejoint ces séances.

Le Comité de direction s'est réuni à 12 reprises en 2017.

Organisation de l'école

Au 1^{er} octobre 2017, l'Etablissement scolaire primaire et secondaire de Cugy et environs comptait 1047 élèves, dont 78 élèves de Bretigny au primaire (1 à 8^e années) et 29 élèves de Bretigny au secondaire (9 à 11^e années).

Le Collège de la Combe, géré par l'ASICE, possède 15 classes et est entièrement occupé par des élèves du secondaire (9 à 11^{ème} années). Ce bâtiment dispose de deux salles de gymnastique, d'une cantine scolaire et d'une petite bibliothèque, d'une salle de musique, d'une salle de sciences avec son annexe, d'une salle d'arts visuels et d'une cuisine.

Ce bâtiment abrite aussi la direction et le secrétariat de notre établissement scolaire.

La Commune de Bretigny met à disposition, quant à elle, depuis la rentrée d'août 2017, après rénovation et agrandissement du Collège de l'Ancien Battoir, 4 salles de classe, une salle polyvalente et une UAPE de 36 places. L'inauguration a eu lieu le 30 septembre.

Par ailleurs, l'ASICE loue à la Commune de Bretigny une salle de classe dans le collège du clocher, car cela représente l'unique salle à disposition, s'il s'avère nécessaire d'ouvrir une classe supplémentaire en cours d'année ou à la rentrée scolaire d'août 2018.

L'établissement compte 56 classes occupées, réparties de la manière suivante :

- ASICE	15 salles
- Bretigny	4 salles (+1 salle de réserve)
- Cugy	17 salles
- Froideville	16 salles
- Morrens	4 salles

Le nombre d'élèves par commune au 1^{er} octobre 2017 est le suivant :

- Bretigny	107 élèves
- Cugy	413 élèves
- Froideville	371 élèves
- Morrens	134 élèves
- Autres (y compris Montheron)	22 élèves

L'ASICE a étudié et estimé l'évolution démographique sur les prochaines années de nos communes. Selon toute vraisemblance, nous allons manquer de classes à l'avenir. Le Comité de direction va poursuivre cette étude en collaboration avec la direction de l'établissement scolaire et étudier les possibilités de constructions de classes en fonction des besoins. A cette liste seraient ajoutés des locaux spéciaux qui manquent actuellement ou qui sont sous-dimensionnés. Cette étude a été présentée au Conseil intercommunal lors de la séance de septembre 2017.

Bibliothèque scolaire et intercommunale du Haut Talent

La bibliothèque scolaire et intercommunale a ouvert ses portes à Froideville, son site principal. Elle comprend par ailleurs un petit local à Morrens et un autre dans le Collège de la Combe à Cugy. La bibliothèque scolaire accueille les classes sur le temps d'école pour des animations pédagogiques et emprunts de livres. La bibliothèque est également ouverte sur le temps parascolaire et permet par exemple aux enfants qui dînent à la cantine d'y passer un moment. Elle accueille par ailleurs les habitants des quatre communes sur le temps public.

Devoirs surveillés

Selon la loi, la gestion des devoirs surveillés est à la charge des communes. Les devoirs surveillés sont organisés sur un site scolaire à partir de quatre enfants inscrits par jour. Pour l'année 2017, une structure a été ouverte à Bretigny uniquement les mardis et jeudis car 4 enfants étaient inscrits pour ces jours. Toutefois, après quelques semaines, seul un enfant se rendait sur place le jeudi. Le Comité a ainsi pris la décision de supprimer le jeudi de l'offre sur Bretigny à la fin de cette année 2017.

Cantine de Bretigny

Sur le premier semestre, les élèves pouvaient commander un repas chaud ou pique-niquer. Une responsable était présente pour gérer cette cantine et surveiller ces jeunes élèves durant la pause de midi.

Avec l'ouverture d'une UAPE à Bretigny à la rentrée d'août, la cantine a été fermée.

Deux cantines restent ouvertes pour l'établissement scolaire, l'une à Cugy et l'autre à Froideville.

Transports scolaires

La dernière version du Règlement des transports a été présentée au Conseil intercommunal en mars et validée par le canton en date du 17 mai 2017.

Selon ce règlement un élève qui se conduirait de manière à compromettre la sécurité routière ou la protection des autres élèves, voire la préservation des véhicules, peut être exclu temporairement par le Comité de direction. L'exclusion temporaire d'une durée maximale qui correspond à dix jours de classe est prononcée après avoir entendu l'élève et ses parents.

Sur l'année scolaire 2016-2017, trois enfants ont été convoqués avec leurs parents pour un entretien. Ils ont pu améliorer leur comportement et aucune exclusion n'a été prononcée.

Concernant l'organisation des transports 2017-2018, l'ASICE délègue, comme elle l'a fait ces dernières années, l'organisation des transports à l'Etablissement scolaire tout en étant à disposition pour collaborer à la mise en place des horaires. Une première version des horaires a été faite à la rentrée scolaire d'août. Celle-ci ne donnait pas entière satisfaction au Comité de direction qui a travaillé à des modifications. La version définitive a été mise en ligne durant les vacances d'automne. 113 élèves doivent être transportés par nos bus (total des places disponibles entre nos 3 bus : 77). L'organisation est donc ardue et il faut par conséquent plusieurs passages de bus.

De plus, il y a de nombreux élèves des autres communes qui sont enclassés sur Bretigny et Morrens, du fait que le Comité de direction a pris la décision de mettre uniquement de jeunes élèves (1^{ère} à 6^{ème} années) dans les petits collèges en raison des infrastructures à disposition.

Conseil intercommunal

Suite à l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de l'ASICE en 2017, le Conseil intercommunal est composé de 20 membres, soit 12 issus des organes délibérants et 8 des municipalités. Ces membres ont été assermentés dans la séance du Conseil intercommunal du 1^{er} février 2017.

Membres de Bretigny au Conseil intercommunal pour l'année 2017 :

Délégués		
Bretigny	M. Markus Mooser	Syndic
Bretigny	M. Laurent Chappuis	Conseiller municipal
Bretigny	M. Marc Heuschkel (*)	Conseiller général
Bretigny	Mme Karen Brunisso (°)	Conseillère générale
Bretigny	M. Marc Tille	Conseiller général

(*) Membres de la Commission de gestion

(°) Membres de la Commission Ad-hoc (pour analyse des préavis)

Président	M. Jean-François Thuillard (Froideville)
Vice-président	M. Jean-Paul Raemy (Morrens)
Secrétaire	Mme Chantal Bovay

Le Conseil intercommunal s'est réuni à 3 reprises

Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement (CET) réunit des représentant-e-s de quatre quart : le quart des parents d'élèves, le quart des professionnel-le-s de l'école, le quart des autorités politiques et le quart des milieux concernés par la vie de l'école. Le Conseil d'établissement concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale.

Il permet l'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves.

Présidence :	Seema Ney
Vice-présidence :	Katia Cruchon
Secrétariat :	Sophie Zbinden

Le CET s'est réuni à trois reprises en 2017. Lors de la séance de septembre, la présidente, la vice-présidente et la secrétaire ont été élues.

Ces séances ont été l'occasion de parler du projet Lift, qui vise à proposer à des jeunes de l'établissement en baisse de motivation, quelques jours de travail auprès des entreprises locales sur une durée de trois mois et de les sensibiliser ainsi au monde du travail, du projet de bibliothèque scolaire et intercommunale, d'échanger au sujet de l'utilisation des téléphones portables à l'école, ainsi que des bagarres dans les cours de récréation, de faire le point sur le projet « Ecole-Entreprises », qui permet à des élèves de 11^{ème} année qui le souhaitent de passer des entretiens d'embauche simulés. Les séances ont également permis de planifier l'Assemblée des parents qui a eu lieu en novembre. Conformément au cadre légal, le CET a également pu se prononcer sur les deux demi-journées de congé octroyées aux élèves. Il a décidé de suivre la proposition de l'établissement et de donner congé aux élèves le mercredi veille de l'Ascension (9 mai 2018) ainsi qu'une autre date lors de laquelle aura lieu une journée pédagogique. Le nouveau règlement de l'établissement de Cugy et environs a été mis en discussion, puis approuvé à l'unanimité en tenant compte de quelques modifications demandées. Pour les projets 2017-2018 du conseil, il a été décidé de ne pas reconduire le projet « A pied à l'école » et de proposer à la place un projet en lien avec la Semaine du goût en automne 2018.

Temples et cultes

En 2017, notre participation aux charges d'autres communes s'élève à Fr. 8'196.-, soit légèrement plus élevé qu'en 2016 (Fr. 7'142.-). Pour rappel, Bretigny-sur-Morrens ne possède pas d'édifice religieux et participe aux frais d'entretien des églises de Cugy, Morrens et Froideville.

6 POLICE

Police municipale

L'époque des travaux de rénovation de l'école étant terminée, la zone de parcage devant la Maison-de-Ville est à nouveau sous règlement de zone à durée limitée. Nous nous permettons de le rappeler pour les personnes oubliant régulièrement de mettre leur disque de stationnement. Quant à la zone « Municipalité » elle est réservée, la journée exclusivement, à ses membres et au personnel communal, ou lors de réunions importantes avec participation de personnalités régionales. Nous acceptons cependant que des parents d'enfants y stationnent pour quelques brèves minutes.

En 2017, les amendes déposées sur les pare-brise des voitures contrevenantes n'ont pas fait la fortune de notre commune !

Le contrat avec la société Securitas S.A. a été dénoncé au 31 décembre 2016, ce qui a épargné à la commune une somme annuelle de Fr. 10'000.-. Précisons ici que le cambriolage dont a été victime notre bureau communal, en semaine et en tout début d'année, n'aurait pu être constaté de suite, voire empêché. En effet, les patrouilles ne se déroulaient qu'en fin de semaine !

La surveillance mutuelle des habitations qui a pris le nom de Concept Police – Population a été réactivée dès l'été, et une conférence organisée au printemps 2017. Toutefois, vu le faible taux de participation de la part de la population, on pourrait en déduire que la sécurité de notre localité ne constitue pas une préoccupation pour nos habitants.

Police cantonale

Comme par le passé, nous avons de fréquents et très bons contacts avec les divers services de la Police cantonale vaudoise. Le passage du bus de la Gendarmerie mobile se poursuit à raison d'un passage tous les mois à un mois et demi. Un sous-officier de la Gendarmerie est notre répondant permanent, qui tient l'inventaire des interventions touchant notre commune.

Un rapport mensuel est régulièrement transmis à l'intention de nos autorités. Il en va de même d'un document mettant en garde la population contre toute sorte de comportements incivils (principalement attaques informatiques et délits contre le patrimoine). Ladite documentation est également transmise aux répondants du concept Police - Population.

N'hésitez pas en cas de doute, à prendre contact dans les meilleurs délais avec la Police cantonale (021/644 44 44). Ses services seront à même de vous conseiller si vous ou un membre de votre entourage êtes victime avérée ou potentielle de gens malintentionnés, notamment en matière de piratage informatique : les « trolls » eux, (cybercriminels) n'hésiteront pas à vous déranger !

En matière de financement de la Police cantonale, notre commune s'est acquittée de la somme de Fr. 77'658.- plus un complément de Fr. 9'561.- (rattrapage 2016), pour 2017 (soit un total de Fr. 87'219.- chaque année en évolution ...)

Le nom de notre commune figure 69 fois dans les registres de la Police cantonale (contre 40 pour l'année précédente). Bien des cas sont anodins ou dus à des appels multiples pour un même cas.

Les chiffres des interventions pour infractions avérées peuvent être qualifiés de stables par rapport à l'année précédente. Seuls les vols par effraction nous inquiètent.

Tableau récapitulatif des infractions relevées de 2011 à 2017

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Vols par effraction	4	2	4	2	5	5	5
Vols simples	2	2	1	3	1	2	2
Dommages à La propriété	6	2	2	3	1	1	1

Dans les autres cas d'appels à la Police cantonale, on relève entre autre : 9 accidents avec dégâts matériels (dont 2 avec des animaux), des cas de conflits de voisinage ou de troubles de la tranquillité (3), de disparitions (1), d'escroqueries (2), d'individus suspects (4), de stupéfiants (1), etc.

Contrôles de vitesse

En 2017, tout comme pour les années précédentes, il n'a pas été fait appel à la Gendarmerie pour des contrôles radar ponctuels sur le territoire de notre commune. Comme toujours, des interventions spontanées ont été programmées sur la route cantonale. Toutefois, aucun rapport ne nous a été transmis à ce sujet.

Comme dit dans le chapitre des routes, le radar dit pédagogique a été installé dans notre localité.

Défense contre l'incendie

Au 31 décembre 2017, le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) du Haut-Talent, qui compte 51 personnes (inchangé par rapport à 2016) dont 5 (5 en 2016) nouvelles recrues, est intervenu à 35 reprises (38 en 2016) sur le territoire du Haut-Talent, dont 2 fois (2 en 2016) sur celui de notre commune. Principalement et pour l'ensemble du secteur, pour 15 incendies et 8 inondations. La stabilité des effectifs provient du recrutement et du peu de changements d'adresse, souvent compensé. Aucune démission en 2017 !

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Interventions SDIS	0	0	3	3	0	2	2

36 exercices hebdomadaires touchant soit le DPS (Détachement Premiers Secours), soit le DAP (Détachement d'Appui) ont été organisés dans notre secteur. Plus d'une centaine d'heures de cours ont été données à l'ensemble du corps, ce qui représente plusieurs dizaines de jours de présence pour les plus assidus !

Pour les organes directeurs et depuis le changement des autorités communales, M. Roland Karlen, municipal à Cugy est président de l'Assemblée intercommunale et M. Jean-Luc Agassis quant à lui, reste membre du Comité directeur, jusqu'à sa prochaine démission en qualité de municipal, soit jusqu'au 30 juin 2018. M. Christian Jaquier, municipal à Bottens, est le président du CODIR. C'est M. Raymond Tschopp de Froideville qui exerce la charge de commandant. Là aussi, pas de changement.

Nous nous plaignons à relever ici que M. Loris Ramuz, lieutenant et membre de notre Conseil Général, a été nommé premier-lieutenant en fin d'exercice 2017 et membre par la même occasion de l'Etat-Major du SDIS Haut-Talent. Une fois de plus, et cela devient une heureuse habitude, nous le félicitons pour avoir été promu trois ans de suite à un grade supérieur. En revanche, un seul habitant de notre village a rejoint les rangs des sapeurs-pompiers. Le prochain recrutement est prévu en novembre 2018.

Sur le plan comptable, pour 2017, notre participation s'est élevée à Fr 11'680.-. Chaque commune membre du SDIS Haut-Talent est taxée en fonction du nombre d'habitants. Comme par le passé et pour Montheron, Lausanne met à disposition le local de la route de Cugy.

Rappelons que pour les deux premiers exercices financiers du SDIS nouvelle version (2014 et 2015), les budgets avaient été établis « à vue ». Nous ignorions effectivement ce qui allait se passer. Ainsi pour les exercices 2015 et 2016, des sommes ont été remboursées. Le budget 2016 prévu devait être proche de la réalité. Mais une somme de Fr. 2'353.- a été ristournée en 2017, ce qui amène une participation définitive de Fr. 9'327.- pour Bretigny. Pour l'avenir et vu l'intense travail de la Commission gestion-finances de l'Assemblée intercommunale SDIS, on devrait enfin être au plus près.

Protection civile

Tout d'abord, précisons que 492 personnes dans le district sont astreintes au service de la Protection civile, sous le commandement du lieutenant-colonel Sébastien Rüegg. Il y a lieu d'ajouter à ce chiffre 2 officiers professionnels et une secrétaire. Pour Bretigny, on compte 12 personnes astreintes, dont 8 ont moins de 30 ans. Le détachement local compte 3 sous-officiers et 9 soldats.

L'année 2017, comme par le passé, a été une année riche pour le bataillon de Protection civile. Aucune intervention ne s'est déroulée dans notre localité. Durant l'été, la capitaine Laetitia Schneider a donné sa démission et a été remplacée par le capitaine Grégory Fuhrer, issu des services de l'Etat de Vaud (DGMR, S. entretien).

Parmi les nombreuses activités de la PCi, on citera notamment, un appui marqué pour la visite d'Etat en Suisse du président chinois Xi Jinping, des interventions suite à 2 gros incendies dans le district, des appuis lors des dons du sang à Echallens, et une aide toujours appréciée lors de sorties de pensionnaires d'EMS. La Fête cantonale des chanteurs vaudois et le Venoge-Festival, dans un cadre plus festif, ont également reçu l'appui de nos astreints. Relevons également, la participation de la PCi lors d'un exercice d'évacuation des archives de la Cinémathèque suisse à Penthelaz.

Le rapport de bataillon 2017 a été exécuté, en présence de Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Metraux et de notre syndic, début 2018, à Bretigny-sur-Morrens.

Fr. 18'053.- ont été versés à titre de participation de notre commune aux charges indues par la PCi. (Fr. 17'880.- en 2016)

7 AFFAIRES SOCIALES

Jeunesse

Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants (EFAJE)

Notre commune est membre de l'Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de jour des Enfants (EFAJE) Gros-de-Vaud et environs. A ce titre, les familles de Bretigny peuvent recourir aux prestations de l'accueil familial de jour, des garderies (Echallens, Bettens, Bercher, Mont-sur-Lausanne) et des Unités d'accueil pour écoliers (Bretigny, Cugy et Froideville). Le nombre d'accueillantes familiales (mamans de jour) à Bretigny est de 2.

Les comptes de l'EFAJE sont généralement acceptés lors de l'Assemblée générale qui a lieu en mai.

La municipale en charge, Mme Seema Ney, fait partie du Comité directeur de l'EFAJE.

L'année 2017 a vu l'ouverture de l'UAPE (Unité d'accueil pour écoliers) de Bretigny. L'UAPE propose 36 places d'accueil. Elle accueille les enfants le matin avant l'école, à midi et après l'école. Les UAPE sont gérées par l'EFAJE.

Pour Bretigny, on peut relever une augmentation de la fréquentation, notamment pour le secteur de l'accueil parascolaire (UAPE). L'explication principale est bien évidemment l'ouverture de l'UAPE de Bretigny, qui a permis de proposer des places aux familles de Bretigny, et qui répond à une évolution des besoins des familles.

Contrairement à l'école obligatoire pour qui la connaissance des effectifs est assez aisée à obtenir auprès du Contrôle des habitants, l'estimation de la fréquentation des UAPE est un exercice difficile à réaliser. Pour l'année 2017, les estimations de l'EFAJE en matière de fréquentation parascolaire correspondaient, selon le budget 2017, à une consommation estimée à 10'533 heures de fréquentation pour le parascolaire, 7'593 heures de fréquentation pour l'accueil préscolaire (garderie) et 10'783 heures pour l'accueil familial. Les comptes qui seront validés en mai lors de l'Assemblée générale permettront de comparer ces estimations aux heures réellement consommées par les habitants-e-s de Bretigny.

Garderie Arc-en-Ciel

Les familles de Bretigny ont également accès à la garderie Arc-en-Ciel à Cugy (qui ne fait pas partie de l'EFAJE). En 2017, ce sont 3'135 heures qui ont été consommées à la Garderie Arc-en-Ciel par les familles de Bretigny.

Passeports vacances

Le Passeport vacances offre chaque année plus de 300 activités aux jeunes de 9 à 15 ans durant deux semaines en juillet et deux semaines en août.

Les activités suivantes ont été proposées en juillet et août 2017 sur notre commune :

- Education canine, par le Groupe d'Education Lausanne (GEL), qui a eu lieu un samedi sur le terrain du GEL.
- Atelier de boomerangs, construction et lancer par M. Jean-Jacques Bonnet (5 jours), qui a eu lieu sur notre terrain de football.
- Deux ateliers proposés par la Ludo-bib : Jeux de société et Cartes pop-up, qui ont eu lieu à la Ludo-bib de Bretigny.

La commune tient à remercier les organisateurs bénévoles pour ces beaux moments.

En 2017, ce sont 11 passeports traditionnels et 2 passeports « Farniente » qui ont été vendus à Bretigny (sur 66 jeunes concerné-e-s selon leur âge).

Sortie des Aînés

Le 7 septembre 2017, 35 aîné-e-s ont pris part à la sortie organisée par la Municipalité. Après un accueil pour un café et un croissant dans les locaux de l'Administration communale, ils et elles se sont rendus au Musée Chaplin pour une visite du musée et un dîner au restaurant The Tramp.

Jubilaires

Durant l'année 2017, trois octogénaires ainsi que le doyen de la commune (95 ans) ont été fêtés à Bretigny.

Plan canicule

Les autorités cantonales et communales ont conduit l'opération « Plan canicule » pour l'été 2017. Cette opération, qui vise à recenser les personnes âgées de plus de 75 ans susceptibles de bénéficier d'aide en cas de déclenchement du plan canicule, n'a toutefois pas été déclenchée en 2017. Au vu des fortes chaleurs, nous avons toutefois tout de même pris contact avec certaines personnes pour nous assurer de leur santé.

Service d'aide à la famille (SAF)

En 2017, le Service d'aide à la famille (SAF) a assuré 891 transports, ce qui montre l'utilité du service. Les cotisations et dons ont été de Fr. 10'005.-, et sont en augmentation. Cela est peut-être dû à la nouvelle forme du flyer tout-ménage, qui avait été revue pour offrir un message plus clair. Les bénéficiaires du service du SAF se sont acquittés de Fr. 1'060.00 de cotisations obligatoires. Les comptes 2017 se soldent ainsi par une perte de Fr. 4'597.50 alors que le budget prévoyait une perte de Fr. 6'100.-. Le capital diminue mais reste de Fr. 92'296.27 au 31.12.2017.

Association Régionale pour l'Action Sociale Prilly Echallens (ARASPE)

(Extraits du rapport de gestion de l'ARASPE 2017)

En 2017, deux assemblées intercommunales de l'ARASPE ont été convoquées, le 8 juin à Assens pour l'examen des comptes, et le 29 novembre à Echallens pour l'examen du budget.

L'ARASPE compte un total de 59,68 Équivalents Plein Temps (EPT) contractuels au 31 décembre 2017 : 43,76 EPT au Centre Social Régional (CSR) et 15,92 EPT dans les Agences d'Assurances Sociales (AAS).

Après l'ouverture d'un bureau à Penthalaz en 2016, il était nécessaire de pallier les locaux de Prilly devenus trop exigus. Une solution a été trouvée en juin avec un bail pour une villa située à proximité du CSR, et qui héberge, depuis septembre, la direction générale de l'ARASPE et les services back-office du CSR.

En 2017, le CSR a géré 986 dossiers RI actifs en moyenne mensuelle, par rapport à une moyenne de 980 en 2016 et 945 en 2015. La tendance annuelle s'est donc stabilisée depuis l'année précédente. Au 1^{er} février est entrée en vigueur la plus importante révision de la Loi sur l'action sociale vaudoise, qui a introduit un nombre très important de nouvelles règles dans tous les domaines d'activité régis par cette loi. Citons en particulier la nouvelle prise en charge des jeunes adultes s'adressant au CSR afin d'éviter l'écueil de l'aide sociale et les orienter au plus vite vers la formation. La prise en charge prévoit une entrée en mesure de transition dès que possible et vivre d'une bourse.

L'ARASPE a continué sa participation au projet pilote cantonal qui les implique dans l'appui administratif généraliste en faveur des personnes âgées et/ou en situation de santé fragile, afin de favoriser leur maintien à domicile, en collaboration essentiellement avec les Centres Médico-Sociaux d'Echallens et du Mont-sur-Lausanne.

L'ARASPE s'est aussi engagée dans la réforme vaudoise des curatelles. Suite aux campagnes d'affichage auprès du grand public, l'équipe du Mont-sur-Lausanne a participé au recrutement de personnes intéressées par cette fonction, et qui a très bien fonctionné.

8 SERVICES INDUSTRIELS

Eau potable

Pour rappel, un contrôle effectué dans le courant de l'année 2013 par la Direction générale de l'environnement (DGE) nous avait amené à une interdiction d'exploiter nos sources, suite à l'état détérioré de nos installations.

Les nombreux travaux entrepris dans nos chambres de captage et notre réservoir d'eau potable ont permis, en date du 13 mars 2017, la remise en service de nos sources.

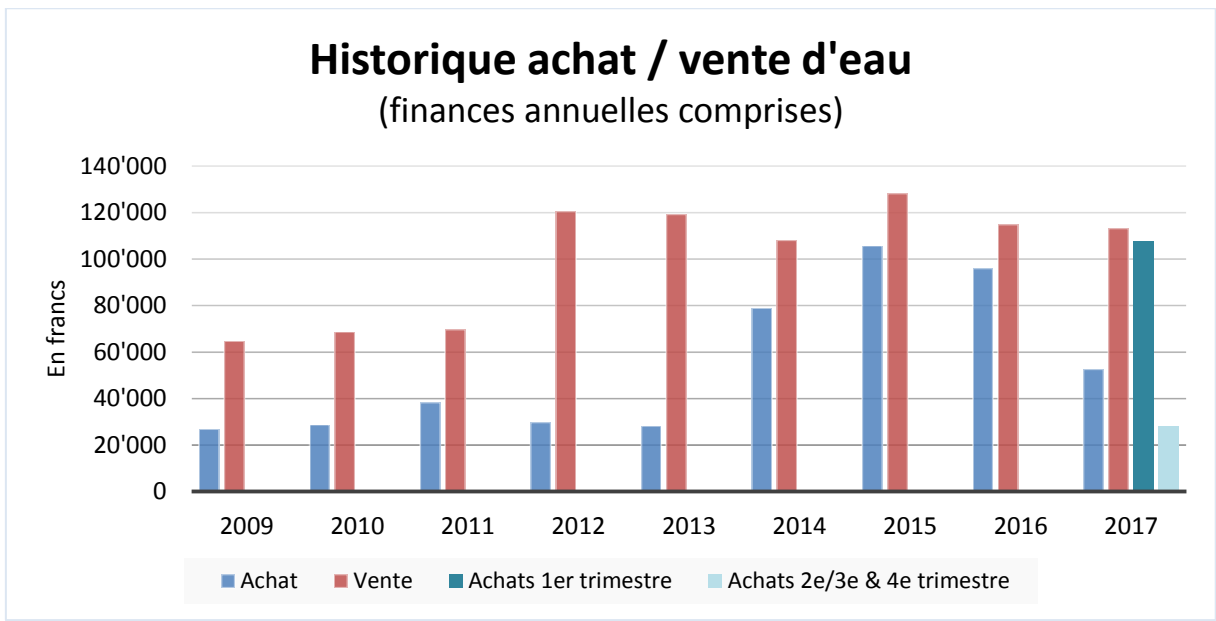
La pose sur notre réseau de 25 détecteurs de contrôle périodique de fuite nous a permis de déceler et de repérer des pertes d'eau dont l'une des plus importantes était située sur le chemin du Rié.

Achat/vente d'eau

L'arrêt d'exploitation de nos sources a nécessité l'achat de grandes quantités d'eau aux Services industriels (SI) de Lausanne. Ces achats qui se montaient en moyenne à Fr. 30'000.- par année jusqu'en 2013, ont ainsi passé à près de Fr. 100'000.- par année, comme le montre le graphique ci-après.

Avec la remise en service des sources évoquée ci-dessus, l'achat d'eau aux SI de Lausanne a passé à environ Fr. 50'000.-, dont près de Fr. 30'000.- pour le premier trimestre et Fr. 20'000.- pour le reste de l'année. Ces achats rapportés à une consommation annuelle correspondent à une consommation annuelle de Fr. 107'000.- pour le premier trimestre et à une consommation annuelle de Fr. 28'000.- pour le reste de l'année, comme le montre le graphique ci-après.

Cette analyse permet donc d'affirmer que nous sommes revenus aux conditions qui prévalaient dans les années antérieures à 2013. La situation est même encore plus favorable si l'on prend en compte l'augmentation de 10% du nombre d'habitants de la commune depuis 2013 (2013 : 747 habitants / 2018 : 825 habitants), ainsi que les nouvelles piscines qui ont été réalisées. L'augmentation de ces nouvelles consommations est donc compensée par les réparations des fuites évoquées ci-dessus.



Compteurs

Une quarantaine de compteurs des années 1950 à 1980 ont été changés dans le courant de l'année 2017. Ces remplacements devraient permettre de facturer les volumes effectifs d'eau consommés, sachant que la durée de vie des compteurs est estimée à 25 ans et que passé ce délai, il y a des risques de sous-estimer la consommation. Nous avons également équipé de compteurs les bâtiments communaux afin d'avoir une estimation plus précise des pertes de notre réseau.

Autocontrôle de l'eau potable

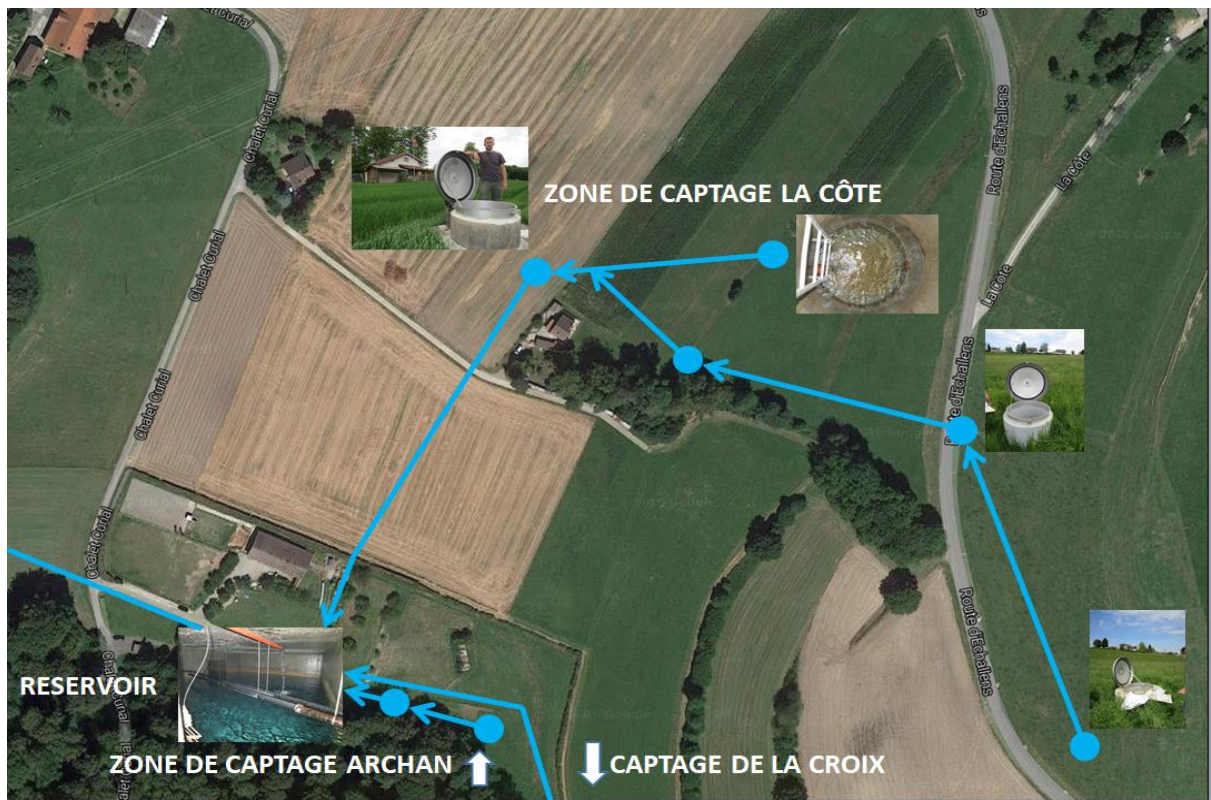
Le dossier d'autocontrôle a été soumis au canton qui nous a donné son approbation. Ce dossier définit toutes les opérations de contrôle à effectuer sur notre réseau d'eau, afin de prendre les mesures nécessaires pour en assurer de façon durable la sécurité alimentaire requise par les normes. Il définit notamment les périodes d'analyses de notre eau.

Les résultats des analyses sont affichés au pilier public de l'Administration communale.

Captage et réservoir

Nous avons 7 captages :

- le captage de la Croix, situé sur la route de Lausanne à Froideville
- les captages de la Côte, au nombre de 4, situés sur la route Froideville-Bottens
- les captages du Bois d'Archan, au nombre de 2, situés en dessus du réservoir.



Une étude de régionalisation de la distribution de l'eau entre les communes environnantes est en cours. Elle a pour objectif de revoir comment gérer la maintenance et la gestion de notre réseau d'eau. Une alternative intéressante qui pourrait découler de cette étude serait une exploitation intégralement gérée par les Services industriels de Lausanne, à l'image de ce qui est pratiqué pour les autres services gérés par des tiers (gaz, électricité, téléseu). Pour notre commune, il s'agira de garantir que les revenus de l'eau provenant de nos sources soient assurés de manière pérenne.

Gaz et Téléseu

Toute l'installation et la gestion du réseau de gaz et téléseu sont de la compétence des Services industriels (SI) de la Ville de Lausanne. En 2017, il n'y a pas eu d'extension sur ces réseaux dans notre commune.

Bretigny, le 15 mai 2018

La Municipalité